

Informez-vous avant de partir

La planification d'un voyage à l'étranger ne se fait pas à l'improviste : il faut préparer ce voyage, savoir comment éviter les risques et obtenir des renseignements sur la sécurité dans le pays de destination. Il vous appartient de vous informer de tous ces éléments essentiels. Voici un exemple des renseignements dont chaque voyageur devrait disposer avant de partir.



Liste des 10 pays les plus visités par les Canadiens en 2010

Ces données incluent les visites multiples effectuées par une même personne.

VOTRE PASSEPORT SUR LE MONDE



Pour les Canadiens, un passeport canadien valide est le seul document de voyage et d'identité fiable et universellement accepté. Il vous permet d'aller dans les pays étrangers (moyennant l'obtention d'un visa, si nécessaire) et prouve que vous avez le droit de revenir au Canada. Grâce à votre passeport, vous pourrez aussi obtenir plus facilement l'aide des agents consulaires canadiens si vous éprouvez des difficultés à l'étranger.

Ne croyez pas cependant que votre passeport est valide jusqu'à sa date d'expiration. Certains pays exigent en effet qu'il soit valide pendant encore six mois après la date de votre arrivée sur leur territoire.

Pour vous protéger, remplissez la page 4 de votre passeport, où on vous demande de donner les coordonnées d'une personne à contacter en cas d'urgence. Assurez-vous de choisir quelqu'un qui ne vous accompagne pas normalement lorsque vous voyagez à l'étranger.

Une autre précaution à prendre est de faire une photocopie de la page d'identification de votre passeport et de la garder séparément quand vous êtes à l'étranger, et d'en laisser également une photocopie à la maison.

DOUBLE CITOYENNETÉ?

Si vous détenez à la fois la citoyenneté canadienne et celle d'un autre pays, servez-vous toujours de votre passeport canadien, si possible, surtout lorsque vous entrez dans le pays de votre autre citoyenneté. Ainsi, il vous sera beaucoup plus facile d'avoir accès aux services consulaires canadiens si vous en avez besoin.

Gardez toutefois à l'esprit que nombreux sont les pays qui ignorent ou interdisent la double citoyenneté. Certains pays peuvent même vous interdire de voyager avec deux passeports et en confisquer un. La double citoyenneté peut également causer d'autres ennuis. Par exemple, vous pourriez être légalement tenu de vous inscrire au service militaire du pays de votre autre nationalité, et même être conscrit. Vous pourriez aussi avoir des obligations fiscales dont vous n'êtes peut-être pas conscient.

Afin de minimiser les risques pour vous et votre famille, il est important que vous obteniez tous les renseignements essentiels des autorités compétentes de tout pays dont vous pourriez aussi avoir la nationalité. En fin de compte, c'est vous, et vous seul, qui êtes responsable de vous informer.

VOYAGER AVEC DES ENFANTS

Tout comme les adultes, les enfants ont besoin d'un passeport pour voyager à l'étranger. Si l'enfant voyage avec un seul des parents, il est sage d'avoir avec soi une lettre de consentement de l'autre parent, authentifiée par une personne dûment autorisée à faire prêter serment.